

HL

Compte-rendu du Comité Exécutif de la FERPA en virtuel

des 25 et 26 novembre 2020

Comme la rencontre a lieu pour la première fois avec l'ensemble des membres du Comité Exécutif sous forme virtuelle des explications techniques sont d'abord données par **Jessica**.

Puis le **Président** ouvre formellement la réunion en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité Exécutif et il donne quelques consignes, notamment celle de respecter le temps de parole imparti pour les interventions (3 minutes) compte tenu de l'ordre du jour chargé. Puis une minute de silence est proposée à la mémoire de M. TOTH, récemment décédé, ancien Président du syndicat hongrois des retraités et ancien membre du Comité Exécutif de la FERPA

Il évoque également la Journée Internationale de Lutte contre les Violences faites aux femmes, ce 25 novembre qui coïncide avec la tenue de ce Comité Exécutif.

Il fait ensuite approuver l'ordre du jour de la présente réunion et le compte-rendu de la réunion de décembre 2019.

Il donne ensuite la parole au **Secrétaire Général** pour présenter les diverses modifications au sein des organes statutaires de la FERPA ainsi qu'au sein de la Commission financière. Les organisations belges ont fait part de leur accord pour une rotation entre leurs deux organisations (CSC-ACV et FGTB) au sein du Comité de Direction.

Ensuite le **Comité des femmes tient sa réunion**, au terme de laquelle **Mireille PAUME** présente l'affiche éditée pour la Journée Internationale de Lutte contre les Violences faites aux femmes et qui a été envoyée préalablement aux organisations de la FERPA. Elle évoque également le plan de travail du Comité jusqu'à l'Assemblée de Mi-Mandat, notamment revoir la Charte de 2012 et compléter le rapport sur le travail des femmes.

Le Président donne la parole au **Secrétaire Général** pour ses **communications**.

A la lumière de la réunion qui se tient sous forme virtuelle, le Secrétaire Général constate avec satisfaction que les personnes âgées peuvent faire du très bon travail avec les nouvelles technologies. La FERPA continue à prouver son efficacité au fil du temps.

Il revient ensuite sur l'affiche éditée par la FERPA à l'occasion de la Journée Internationale de Lutte contre les Violences faites aux femmes.

Concernant la prise en compte au niveau européen de la gravité de la pandémie de la COVID 19, il se félicite qu'il y a, aujourd'hui, une approche commune pour les aides financières entre les différents pays, ce qui n'était pas le cas initialement. La CES et la FERPA ont travaillé dans la période main dans la main pour dénoncer les problèmes devenus évidents pendant la pandémie et notamment au sein des établissements pour les personnes âgées. Des lettres ont été envoyées à la Commission et au Parlement européen et des initiatives ont été mises en œuvre. De même un courrier de solidarité a été envoyé à la Fédération Européenne des Services Publics (l'EPSU), pour défendre le personnel médical. Dans le contexte actuel il est donc important de relancer le système de santé en Europe : il faut coopérer avec l'Union Européenne pour trouver des solutions. Il faut aussi être attentif à ce qui se passe dans les maisons de retraites et de santé. Il convient de revoir leur organisation et développer la coordination à ce niveau pour pouvoir mieux répondre aux problèmes qui se posent.

La FERPA soutient la campagne de la CES sur l'instauration d'un salaire minimum en Europe, car ce peut être la voie pour l'instauration d'un minimum de pension au niveau européen, ce qui est une nécessité pour toutes les personnes retraitées et âgées en Europe. Il convient aussi de poursuivre la mise en œuvre du Socle Européen des Droits Sociaux, car avec le coût tant social qu'économique de la crise, la question se pose de savoir qui va payer pour la « relance », pour garantir que les ressources seront suffisantes pour payer les pensions. Il s'agit-là d'un sujet important. Il faut donc faire avancer nos objectifs, nous organiser en interne pour travailler efficacement. La pandémie a changé notre façon de travailler. Ce n'est plus le Secrétaire Général seul, mais des compétences réparties entre les membres. Il faut communiquer sur ce que nous faisons et nous avons reçu à ce propos un signal positif du Comité Economique et Social Européen qui nous a sollicités pour participer au Groupe de liaison qui existe en son sein. C'est une reconnaissance de notre travail.

Enfin, autre signe encourageant, la CES est en train de modifier ses règles de fonctionnement et notamment les règles de calcul des votes dans les élections. Elle propose que les abstentions ne soient plus être prises en compte dans la règle des 2/3 favorables à l'élection. Cette règle nous pénalisait pour l'obtention du droit de vote au Comité Exécutif de la CES. Nous avons une large majorité de voix exprimées en notre faveur, mais avec les abstentions nous n'atteignons jamais les 2/3 requis.

Le Président ouvre ensuite le **débat**.

Quelques organisations expriment, tout d'abord, leur accord avec ce qu'a dit le Secrétaire Général concernant le travail fait par la FERPA dans la période. Mais elles soulignent aussi que les jeunes et les femmes ont aussi été pénalisés.e.s dans la période. Il est donc important de relancer la solidarité intergénérationnelle, ce qui n'exclut pas cependant, dans certains pays des tensions entre les jeunes et les personnes âgées. Revenant sur la question du droit de vote de la FERPA, plusieurs soulignent néanmoins la nécessité de convaincre la FGTB, le DGB, etc...

Toutefois, de nombreuses interventions ont trait :

- À la pandémie qui attaque surtout les plus faibles et les personnes plus âgées, et dont une nouvelle vague a vu le jour dans plusieurs Etats membres,
- À la situation des personnes âgées dans les maisons de retraite, où souvent la rentabilité prime et la promiscuité tue et où le manque de personnel est dramatique ce qui crée des situations intenable tant pour les personnels que pour les résidents.e.s,
- Au manque de moyens,
- Et, aux problèmes liés aux vaccins.

Les pensions et leur non réévaluation depuis plusieurs années selon les Etats, quand elles non pas été amputées du fait de la crise économique, inquiètent également beaucoup les membres du Comité Exécutif. Plusieurs membres expriment le souhait qu'à l'occasion de l'AG de Mi-mandat de la FERPA une journée d mobilisation soit décidée à ce sujet et plus largement sur les conséquences de la pandémie sur les personnes âgées. D'autres toutefois font part des difficultés qu'il y a à mobiliser les personnes âgées dans la période, non seulement à cause des restrictions sanitaires qui sont imposées ici ou là, mais aussi parce qu'elles n'osent pas sortir, emprunter les transports en commun...Il faut faire un effort pour briser l'isolement des personnes âgées.

Sont intervenues dans le débat : UILP-UIL, UCR-CGT, Interreformados CGTP-IN, SPI-CGIL, FNV, CFE-CGC, FGTB/ABVV, CSC/ACV, CC. OO

Dans sa **réponse**, le Secrétaire Général rappelle que le Secrétariat essaie de tenir les organisations informées des initiatives de la FERPA et de ses interactions avec la CES, par des comptes-rendus réguliers. Il convient qu'il faut continuer de lutter contre les inégalités. Et en ce qui concerne les vaccins et la vaccination, la FERPA reste mobilisée. Il faut mettre en avant la répartition des vaccins et la priorité donnée aux personnes âgées sans discrimination à leur égard. Il est aussi d'accord pour que soit donnée plus de visibilité aux personnes âgées dans la société.

Le **Président** donne ensuite la parole à **Henri** pour présenter le débat sur les dossiers. Henri rappelle que l'objectif poursuivi est d'avoir, à la fois une vue d'ensemble mais aussi la plus précise possible des conditions de vie des personnes retraitées et âgées et des problèmes auxquels elles sont confrontées. Ceci, à partir :

- Des constats dressés, permettant d'identifier ces problèmes,
- Afin de pouvoir préciser nos revendications,
- Pour pouvoir ensuite proposer des actions ou des moyens d'action permettant de les faire aboutir.

A cette fin, chaque membre du Comité Exécutif a accepté de prendre en charge chacun des aspects qui constitue le vécu et le quotidien des personnes retraitées et âgées.

Un questionnaire a été lancé auprès des toutes les organisations de la FERPA, mis force a été de constater que le travail des membres du Comité de Direction n'a pas été facilité, car toutes les organisations -et parfois pas des moindres - n'ont pas répondu ou alors l'ont fait de façon très sommaire. Il faut toutefois souligner que certaines se sont acquittées avec beaucoup de conscience de cette tâche et ont fait un travail remarquable-et Henri en profite pour les remercier – ce qui a permis aux responsables concernés d'avancer. C'est ainsi qu'il a été demandé, pour cette réunion, aux responsables des dossiers vont faire la synthèse des informations recueillies, ouvrir des perspectives, voire si possible d'avancer des revendications. Ils/elles attendent vos réactions à leur présentation et vos propositions pour l'avenir, qu'ils/elles vont intégrer de manière à ce que nous puissions avoir une cadre de mise en œuvre à proposer à la prochaine Assemblée de Mi-mandat, après qu'il ait été discuté au prochain Comité de Direction au Comité Exécutif qui suivra. Tel est le calendrier qui vous est proposé.

La parole est ensuite donnée à **chaque responsable de dossiers**. Mais, il ne s'agit pas ici de reprendre de manière exhaustive et dans le détail, le contenu de chaque dossier Mais, il s'agit surtout de résumer les points plus synthétiques ou qui sont plus d'ordre revendicatif ou stratégique quand ils ont été mentionnés dans les présentations. Il s'agit dans ce compte-rendu, d'établir un premier bilan d'étape qui sera affiné et complété après la réunion.

Ainsi, en ce qui concerne les **pensions**, **Didier HOTTE** précise qu'à partir des réponses reçues, il a rédigé une synthèse de 9 pages dégageant 10 pistes de revendications possibles : demander le gel de recul de l'âge de départ à la retraite ; fixer un calendrier de réduction des écarts de pension entre femmes et hommes ; allonger les périodes de congés de maternité ; mettre en place une collecte de suivi et de données fiables pour mieux connaître la situation (à coordonner avec la CES) ; prendre en compte les « aidants familiaux » ; supprimer les périodes de carence pour l'acquisition des droits à pension : dès qu'on a cotisé, les droits sont acquis ; indexer les pensions sur l'évolution du Salaire Moyen ou au minimum sur l'inflation ; fixer un minimum de pension selon un pourcentage de la masse salariale et, en tous cas, supérieur au seuil de pauvreté ; assurer une meilleure surveillance sanitaire des personnes

retraitées et âgées, avec un suivi européen (y compris pour les vaccins) et en ce qui concerne la dépendance : aide à l'autonomie.

Puis, **Angeles BRIALES** résume son dossier sur la **pauvreté énergétique**. Elle se réjouit d'avoir reçu des informations très enrichissantes. Il en ressort la nécessité d'adapter les logements pour les personnes âgées et leur mise aux normes, ce qui n'est pas sans peser sur les ressources des personnes âgées surtout celles aux revenus modestes. Il convient également d'agir sur la réduction de la facture énergétique. Il apparaît aussi que certaines maladies sont engendrées par la pauvreté énergétique. La FERPA devrait mener une campagne de sensibilisation sur ce thème de la pauvreté énergétique et de ses conséquences pour les personnes retraitées et âgées. Elle devrait émettre des recommandations et poursuivre ses recherches sur la pauvreté énergétique. Elle devrait revendiquer des financements pour l'amélioration des logements, notamment en zone rurale.

Dick DE GRAFF résume à son tour son travail sur la **pauvreté des personnes âgées**, mais préalablement il revient sur les procédures de votes à la CES. Pour lui, il faut s'assurer de savoir d'où viennent, du côté des organisations de la CES, les principaux blocages pour pouvoir éviter de bloquer la procédure de vote.

Puis il présente son travail. Il insiste sur le pilier 15 du Socle Européen des Droits Sociaux : le droit de vivre de manière digne, ce qui l'amène à poser 4 questions :

- Qu'entend-on par « besoins nécessaires » ? Est-ce possible de les définir ?
- Que veut dire « vivre dans la dignité » ?
- Qu'entend-on par le « panier de biens et de services » ?
- Quelle stratégie mettre en œuvre pour avancer ?

Une réunion au Parlement européen pourrait être organisée avec sa collègue maintenant députée européenne.

Il formule ensuite 6 propositions :

- Avoir plus de réponses pour mieux définir les besoins
- Comment travailler sur les dossiers
- Evaluer les résultats de SocialAll au sein duquel il a représenté la FERPA
- Organiser une réunion avec le Commissaire SCHMIDT
- Rencontrer la Commission du Parlement européen qui se charge de la mise en œuvre du Socle Européen des Droits Sociaux
- Définir des stratégies nationales

Hubert SCHWIND présente à son tour la synthèse de son travail sur le **logement**. IL fait observer que peu d'organisations ont répondu. Mais des réponses reçues, plusieurs constats et/ou revendications se dégagent. Tout d'abord, les Organisations syndicales membres de la FERPA sont majoritairement favorables pour lancer le débat sur les logements de qualités adaptés et abordables pour les personnes âgées dans l'UE sur la base du Socle Européen des Droits Sociaux. Plutôt que de toujours vouloir construire du neuf, il est absolument nécessaire d'adapter d'abord les installations existantes de logement des personnes âgées, en revendiquant des allocations supplémentaires pour couvrir les frais d'aménagement, ainsi que pour les soins à domicile. Dans les débats sur les politiques de logement, il faut intégrer les professionnels, les représentants des premiers concernés c'est à dire les personnes âgées afin de connaître leurs situations, leurs besoins et leurs propositions ainsi que leurs possibilités financières avant de se lancer dans un projet de logements adaptés et abordables. Dans les établissements pour personnes âgées, il faut prévoir un encadrement médical adapté, avec suffisamment de personnels et notamment des aides-soignantes de qualité.

Cela doit rester financièrement abordable et géographiquement accessible à toutes et à tous. Il faut changer de regard sur les personnes âgées et... les aider à changer de regard sur elles-mêmes. La politique du logement est encore trop pensée pour les besoins d'hier, et pas assez pour ceux d'aujourd'hui, encore moins pour ceux de demain. Si bien que le logement, qui devait être au service des individus et participer pleinement à leur autonomie, à leur mobilité et à leur épanouissement, est trop souvent une source de préoccupation, un frein et souvent même un obstacle.

Eliane DE DOBBELEER détaille son dossier sur **la santé et les établissements pour les personnes âgées**. Elle en dégage ensuite plusieurs constats ou propositions. Tout d'abord, nous sommes face à des enjeux importants qui nécessitent de réels choix politiques et pas nécessairement plus de moyens. Car croire que mettre plus de moyens dans les soins de santé va résoudre le problème de la qualité de vie des personnes âgées et de l'ensemble de la population, est un leurre.

Les inégalités produisent de la maladie et réduisent l'espérance de vie. Au regard de l'évolution démographique, notre modèle de soins n'est plus adapté à nos besoins. Il rend impossible une qualité de soins et de vie et nécessiterait l'ouverture d'une maison de repos tous les 15 jours. Ce qui est budgétairement impossible et donc la porte ouverte à la privatisation et en corollaire aux inégalités.

Ce que nous vivons avec la COVID 19, n'est qu'un épiphénomène. Cette pandémie a démontré que les soins de santé axés sur les soins aigus et non sur la santé publique et la prévention, ont donné une mauvaise préparation. Certains pays s'en sont mieux sortis parce qu'il y avait une politique de santé publique plus développée : dépistage massif, matériel de protection...

C'est donc une question de choix à l'intérieur du budget.

Il faut investir dans tous les autres déterminants sociaux qui ont un impact plus global.

C'est donc une question de choix politique et pas de moyens.

Le développement de résidences service et la création d'habitat intergénérationnel qui apporte une qualité de vie, tant pour les personnes âgées que pour les plus jeunes et qui demande une vision de l'habitat, de l'aménagement du territoire et d'un mode de vie qui pousse à la cohésion sociale et à la solidarité de proximité. Là où il y a de l'intergénérationnel, on vit mieux.

Enfin, à partir des différents dossiers, la FERPA pourrait rechercher et agir pour une politique globale intégrée tenant compte des différents facteurs analysés : pauvreté, retraites, logements, fiscalité, pauvreté énergétique... Sans oublier le point de vue spécifique des femmes dans tous ces domaines.

Et de proposer deux étapes dans l'action :

- A court terme, aider à résoudre les problèmes urgents de manque de personnel, manque de matériel...
- A moyen terme, organiser la collaboration avec les différents acteurs qui sont/ pourraient être impliqués dans la recherche de meilleures conditions de vie digne pour les personnes âgées.

Et, enfin, pour aller plus loin, la FERRPA devrait travailler ensemble avec toutes les organisations qui œuvrent dans le domaine des personnes âgées. Il serait alors possible de ainsi mutualiser les différentes idées et propositions pour atteindre nos propres objectifs.

Werner THUM présente (le second jour, car la veille il n'a pu participer) son dossier sur la **fiscalité**. Il signale tout d'abord que le chômage augmente parmi les personnes plus âgées en Autriche et qu'il y a aussi augmentation du travail intérimaire. La fiscalité favorise les grandes entreprises et les faibles revenus sont plus sollicités que les revenus plus élevés. La question centrale qui se pose est de savoir comment sera répartie la charge fiscale. La FERPA devra prendre position.

Un dernier dossier devait être présenté, celui sur la **solidarité intergénérationnelle** par **Metka ROKSANDIC**. Mais la collègue étant absente, la présentation n'a pu avoir lieu.

Le **Président** ouvre ensuite le **débat**.

Les membres qui interviennent reconnaissent que les dossiers fournissent des informations très utiles et ont abordé les points les plus importants. C'est une bonne base de départ est-il dit. Plusieurs remercient les membres du Comité de Direction pour leur travail. Plusieurs également insistent sur les soins de santé, notamment dans le contexte actuel. Dans certaines interventions l'insistance est mise sur la pauvreté des retraités et notamment des retraitées femmes. Et la Présidente du Comité Femmes de la FERPA précise que le Comité va s'appuyer sur les dossiers. Il convient maintenant de trouver des solutions concrètes et créer un document cohérent. De même, il faut parvenir à définir des priorités à long terme. Une intervention insiste pour dire que l'AG de Mi-mandat de la FERPA devra donner la priorité aux problématiques sociales.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : SUH, SPI-CGIL, CSC/ACV, FNV, UNIA, ÖGB-L et la Présidente du Comité des Femmes

Le **Secrétaire Général** conclut ce débat en constatant le travail fait que la FERPA devient une organisation importante au sein de la CES : nous donnons une âme à notre organisation. Maintenant, il faut aller au-delà des questionnaires et définir concrètement nos priorités. Le Comité de Direction va définir les problématiques et les moyens de les mettre en œuvre. Nous devons savoir quoi faire rapidement et donner mandat au Secrétaire Général pour prendre des décisions.

Le **Président** donne ensuite la parole à **Maria Sole De SANTIS** de l'UIL, pour la présentation du **nouveau site Web** de la FERPA, présentation très riche et très détaillée. Il est précisé que les documents transmis pour le site ne sont pas traduits par les soins de la FERPA. Mais il y aura une traduction automatique des documents envoyés.

Dans le **débat** qui suit, les membres qui interviennent font part de leur enthousiasme. Le site est estimé très utile et de bonne qualité. Mais aussi les membres font part de certaines de leurs interrogations. L'envoi des documents se fait-il directement ou faut-il passer par le secrétariat de la FERPA ? Y aura-t-il un modérateur pour éviter les dérapages ? Existe-t-il une fonction intranet qui permette les échanges directement entre les membres ? Et les personnes extérieures à l'organisation pourront-elles intervenir ? Il est important aussi d'avoir un site actualisé, mais aussi d'avoir une mémoire historique de l'activité de la FERPA et de ce qu'elle est. Il faudra faire vivre le site.

En **réponse**, **Maria Sole** précise que c'est le Secrétariat qui transmettra les documents. Mais, il sera impossible de publier des données personnelles, mais elles pourront être envoyées en interne, suivant la décision du Secrétaire Général. Il sera également possible de communiquer d'une organisation à une autre.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : SPI-CGIL, FNV, UGT-E, CFE-CGC, UCR-FO, ÖGBL, USO, UIL-P, ÖGB, UNSA, UCR-CGT, UNIA, SZEK

Pour **clôre** ce débat, le **Secrétaire Général** intervient tout d'abord pour remercier l'UILP-UIL et l'équipe, jeune et dynamique, qui a participé à l'élaboration de ce site vivant. En réponse à certaines questions, il précise que le site doit répondre aux exigences belges et européennes de protection des données. Il faudra vérifier qu'il n'y a pas de « liens morts » ou d'erreurs. Il n'y aura pas de « censure » sur les informations publiées : les organisations sont responsables de ce qu'elles publient. Le site est également ouvert aux personnes extérieures pour faire connaître nos activités et nos positions.

Le point suivant traite de **l'affiliation du Syndicat des Retraité.e.s de Macédoine du Nord, comme membre observateur.**

Après une rapide présentation et avoir vérifié que ce syndicat répond aux exigences de la FERPA, cette affiliation est **acquise à l'unanimité**. Le **Secrétaire Général** souligne la valeur politique de cette affiliation et le **Président** ajoute qu'il est important de trouver le plus de membres possibles quand on sait que plus de 20% de la population européenne sont des personnes âgées.

Le Président donne ensuite la parole à **Tino FUMAGALLI, Trésorier de la FERPA**, pour traiter des **questions financières**, qui se font en deux temps :

- Tout d'abord le bilan provisoire 2019
- Et ensuite le budget prévisionnel 2021.

Pour ce qui est du **bilan provisoire 2019**, le Trésorier rappelle que compte tenu de la pandémie, le Comité financier n'a pas pu se réunir pour vérifier la véracité des comptes du bilan. Le **Secrétaire Général** reprecise le débat et souligne que compte tenu des circonstances, on ne doit pas approuver le bilan aujourd'hui.

Dans le petit **débat** qui suit cette présentation du bilan 2019, certains membres se demandent si l'excédent qui apparaît au bilan est dû à la réduction d'activité due à la pandémie. D'autre part, il y a un certain montant de cotisations non rentrées, ne devrait-elles pas être admises en « non-valeurs » ? Concernant les pays qui n'ont pas payé leurs cotisations depuis quelques années, sont-ils compris dans le budget ? Certains toutefois disent qu'il est plus important de se focaliser sur la colonne centrale des cotisations.

Le **Secrétaire Général** intervient de nouveau pour dire que ce bilan est provisoire. Du fait de la non-réunion du Comité Financier, il n'a pu être finalisé.

Le Trésorier présente ensuite le **budget prévisionnel 2021**.

Dans le **débat** qui suit cette présentation, plusieurs organisations regrettent, pour une meilleure compréhension, qu'il n'y ait pas la référence au budget prévisionnel 2020 qui a été déjà approuvé. D'autres trouvent qu'il y a une certaine confusion dans les termes entre bilan, prévisionnel et réalisé et s'interrogent pour savoir comment s'améliorer. Quelques-uns aussi s'étonnent que n'apparaît pas la provision pour le Congrès ou voudraient savoir à quoi correspond la somme dans la rubrique « images-publications ». Plusieurs membres disent que ce qu'ils veulent c'est de comprendre quels sont les résultats, quelles sont les provisions.

Le **Trésorier** que le poste « congrès » n'existe pas, car si on indique une provision, comment l'inclure dans le budget. Quant aux dépenses de la rubrique « images-publications », cela correspond au site, aux posters et aux campagnes de communications.

De son côté le **Secrétaire Général** intervient pour donner quelques précisions. Ainsi en ce qui concerne le budget 2020, il n'y a aucun problème à ce qu'il soit fourni.

Rien n'a encore été décidé sur l'utilisation des excédents. En 2020, il n'y a pratiquement pas eu de réunions en présentiel, d'où l'excédent. Nous nous trouvons dans une situation particulière.

Sont intervenues dans les deux débats, les organisations : UCR-FO, SPI-CGIL, UCR-CFDT, CSC/ACV, CFE-CGC, UCR-CGT, UNIA, FGTV/ABVV.

Après avoir remercié le Trésorier, le **Président** passe au **vote** du budget prévisionnel 2021. **Le budget est adopté à l'unanimité**, moins 6 abstentions (UCR-CGT, UCR-FO, UCR-CFDT, CFE-CGC, FGTV/ABVV, CSC/ACV)

Le **Président** accueille ensuite **Luca VISENTINI, Secrétaire Général de la CES**.

Le Secrétaire Général évoque tout d'abord la situation actuelle et la réaction des syndicats face à la pandémie. Il souligne la coopération avec les Institutions européennes dans le cadre du plan de relance et de résilience. Il s'agit de protéger les travailleurs et l'emploi, les personnes âgées et retraitées pour garantir que leurs revenus ne soient pas touchés et que leurs besoins ne soient pas ignorés. C'est le sens de la lettre commune FERPA et CES qui a été envoyée à la Présidente de la Commission et du Parlement européen. L'objectif est de protéger les personnes âgées quand elles sont touchées par la COVID 19 et qu'elles puissent notamment recevoir les soins nécessaires et adéquats. Il faut garantir les systèmes de protection sociale pour qu'ils puissent faire face aux conséquences de la crise, c'est-à-dire s'opposer aux coupes budgétaires et aux mesures d'austérité. Ceci implique des changements profonds et qui sont nécessaires, c'est-à-dire développer les investissements pour garantir les revenus. . Des mesures d'urgence ont été mises en place (fonds du Pacte de Stabilité, le programme SURE) mais il faut garantir que ces fonds soient bien utilisés pour renforcer les systèmes de protection sociale et de santé, mais tous ne le font pas. De plus ces fonds n'arriveront pas avant la mi-2021 notamment à cause du conflit sur l'Etat de droit engagé avec la Pologne, la Hongrie et la Slovaquie. Quant aux vaccins, ils devraient être disponibles rapidement et d'accès libre. Mais il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de profits indécents des entreprises pharmaceutiques. Concernant les plans de relance pour l'avenir, il y a beaucoup de divergence entre les Etats-membres, certains préféreraient mettre en place des mesures d'austérité. Il convient aussi d'être attentif à la dimension sociale de la transition numérique et écologique et à l'implication des partenaires sociaux, notamment au niveau des gouvernements nationaux. La fin de la Présidence allemande de l'Union européenne a été marquée par :

- Un plan d'action pour la mise en œuvre du Socle Européen des Droits Sociaux,
- Un cadre européen pour un revenu minimum
- La transparence des revenus pour réduire les inégalités salariales et en matière de retraite.

En avril, il devrait y avoir la Conférence de Mi-mandat à la Lisbonne, où la FERPA devrait voir reconnu son droit de vote, notamment par la non-prise en compte dans la comptabilisation des voix, des abstentions.

Enfin le Secrétaire Général remercie la FERPA pour sa contribution à la prise en compte des personnes âgées et retraitées.

Le **Président** remercie chaleureusement le Secrétaire Général de la CES pour cette riche intervention et il ouvre le **débat**.

Tou.te.s remercient Luca pour son intervention et pour son engagement pour une meilleure représentation de la FERPA au sein de la CES. Plusieurs demandent de parler également du minimum de pension et pas seulement du minimum de salaire.

D'autres l'interrogent sur le rôle de la CES, notamment en Pologne sur l'Etat de droit et quelle est l'attitude des syndicats. En effet, il est important que les Etats-membres respectent l'Etat de droit. Concernant les vaccins, il est important qu'ils soient gratuits, mais qu'en est-il des campagnes de vaccinations hors UE ? Comment pouvons-nous influencer le plan d'action de mise en œuvre du Socle Européen des Droits Sociaux, s'interrogent d'autres et en ce qui concerne le droit de vote de la FERPA, comment la CES peut-elle aider pour que ceux qui y sont hostile changent d'avis ? Il faut se focaliser sur les soins de santé et les retraites et l'on devrait s'engager pour avoir un système de santé universel et efficace et des systèmes fiscaux plus équitables. Dans cette crise, beaucoup de mesures gouvernementales, dans certains pays en particulier sont prises en faveur du capital, ce qui fait que certains se retrouvent plus riches et d'autres plus pauvres. Il faut être très vigilant pour que les personnes retraitées et âgées ne fassent pas de nouveau les frais des mesures d'austérité, notamment chez les femmes plus âgées. Il est important de développer la solidarité intergénérationnelle, notamment entre la FERRPA et la CES. Enfin, il est demandé si la CES a été consultée par le Conseil sur la numérisation et concernant le Livre Vert sur le vieillissement, quels éléments la CES compte-t-elle mettre en avant.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UILP-UIL, SUH, FNV, UGT-E, CSC/ACV, FNP-CISL, SPI-CGIL, Interreformados CGTP-IN, UCR-CFDT, CFE-CGC, USO. Dans sa **réponse**, Luca remercie tout d'abord tous les membres qui sont intervenus. En ce qui concerne l'Etat de droit, en Pologne et en Hongrie, notamment les syndicats importants dans ces pays sont en conformité avec leur gouvernement en ce qui concerne le veto sur les fonds. Pour les vaccins, la CES est en contact avec le Conseil pour soutenir une distribution juste et équitable pour les pays hors UE qui ont des accords de coopération avec l'UE. Il faut changer le paradigme macroéconomique de la relance. Il faut que l'UE saisisse la pandémie pour changer son modèle économique qui soit plus durable et qui se fonde sur le bien-être des personnes. Il y a eu un processus de consultation plus général des partenaires sociaux. Et après la publication du plan de relance, il y a les interventions auprès de Etats-membres pour que ce soit appliqué en concertation avec les partenaires sociaux. En ce qui concerne la retraite minimum, ce sera intégré dans le processus et la FERPA sera consultée par la CES. Enfin pour ce qui est du droit de vote, il vaut mieux changer le système car, il y a peu d'espoir de convaincre les organisations qui y sont opposées. Les organisations y sont favorables à 62-63%, mais la prise en compte des abstentions fausse le résultat.

Le **Président** et le **Secrétaire Général** de la FERPA remercient de nouveau Luca pour sa riche intervention.

Le **Président** rouvre la **discussion** sur les **dossiers**, interrompues par l'intervention du Secrétaire Général de la CES.

Plusieurs propositions sont faites, comme par exemple sélectionner quelques points importants à renforcer comme la coopération européenne en matière de santé, mais en même temps faire une liste des priorités à court terme. Ou encore soumettre le dossier sur la taxation en même temps que celui sur les retraites, car il y a des dossiers qui sont transversaux. Cette méthode de travail devrait aussi être appliquée pour le Comité des femmes.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : SPI-CGIL, FNC, ÖGB, CSC/ACV, FGTV/ABVV, UNSA, UCR-FO, la Présidente du Comité des Femmes

En conclusion, Henri rappelle les propos du Secrétaire général hier, à savoir que le temps des questionnaires est terminé, nous avons maintenant suffisamment de matériaux pour avancer.

Il propose que les responsables des dossiers envoient leurs synthèses alimentées par les débats de ces deux jours, voire apportent des précisions. Les organisations réagissent pour **le 15 janvier 2021**. Puis les responsables les reprennent et dégagent des propositions de revendications qui pourraient être discutées lors du Comité de Direction du 18 février 2021 et soumis au Comité Exécutif qui suivra pour être ratifiées à l'Assemblée de Mi-mandat de la FERPA.

Le **Président** passe ensuite aux **questions diverses** et il donne la parole au **Secrétaire Général** sur la question de l'ordre du jour présenté par le SPI-CGIL concernant la **rotation des organisation espagnoles au sein du Comité de Direction**.

Il rappelle, la position constante de la FERPA, à savoir qu'il s'agit là d'un problème strictement interne entre les deux organisations CC. OO et UGT-E et dont la solution n'est ni de la compétence de la FERPA ni de ses organes. Toutefois, il propose une médiation, sous la forme d'une réunion en présentiel avec les Secrétaires Généraux de ces deux organisations dès que la pandémie le permettra. Les membres du Comité expriment leur accord avec les propos du Secrétaire Général.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : UCR-FO, SDPI-CGIL, CC. OO, UGT-E

L'autre point traité concerne l'Assemblée générale de la FERPA à mi-Mandat, que le Secrétaire Général souhaite tenir en présentiel et propose donc de la reporter à octobre 2021 en raison de la poursuite de la pandémie. La proposition est acceptée. La décision sera prise par le prochain Comité exécutif

Puis il **conclut** la rencontre en soulignant que nous avons eu deux journées bien chargées et aux contenus importants. Il relève que le Secrétaire Général de la CES a parlé des retraites minimales, c'est un pas significatif et il a aussi évoqué les problèmes de santé. Il apprécie toutes ces déclarations car il faut travailler au sein de la CES pour insister sur toutes ces questions et la FERPA veut être présente dans les discussions. De même Luca a été très ferme sur le droit de vote. Il termine en remerciant Henri et Jessica du Secrétariat.

Le **Président**, quant à lui, clôt la rencontre en remerciant chacune et chacun pour sa participation active, ainsi que les interprètes et les services de la CES pour leur assistance technique efficace.

Henri